

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV





www.bsv.mp.chambagri.fr

- MILDIU** La pression reste forte. Les contaminations des 13 – 18 juin sont visibles.
- OIDIUM** Premiers symptômes observés sporadiquement sur grappes. Surveillez vos parcelles
- BLACK-ROT** Surveillez l'éventuelle sortie de taches liées aux pluies de mi-juin.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2016

MÉTÉO

Prévisions du 29 juin au 4 juillet 2016

	Mer 29	Jeu 30	Ven 1	Sam 2	Dim 3	Lun 4
Températures	16 25	16 27	15 29	17 26	16 26	16 27
Tendances						

STADES PHENOLOGIQUES

Cépages	Stades
Gamay	29 – 33
Duras	29 - 31
Syrah	29 - 31
Fer S	27 - 31
Loin de l'œil	29 - 31
Mauzac	27 - 30
Merlot	29 - 31

Rappel des stades (Eichhorn et Lorenz) :

23 : Pleine floraison – 50 % de chute des capuchons

24 : 50-80 % de floraison

25 : Fin de floraison

27 : Nouaison

29 : Grains de plomb

31 : Grains de la taille d'un pois

33 : Fermeture

Millerandage et coulure sont visibles sur les cépages qui ont fleuri le plus tard. Sur certaines parcelles de Fer et Mauzac l'incidence est assez marquée. Là où les capuchons sont restés collés trop longtemps, les baies montrent des marques de subérisation (liège).

A ce stade de la campagne, le millésime tend à se rapprocher de la phénologie de la campagne 2012 au cours de laquelle le stade fermeture de grappe était atteint vers le 15 juillet.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 – 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Sur le réseau de surveillance, les TNT ont fortement réagi aux derniers épisodes de contaminations (pluies du 13 au 18 juin).

Des symptômes apparaissent de manière massive, sur feuilles et grappes (et quelques fois directement sur grappes). Seul un des TNT (1 sur 7 TNT) réagit moins intensément.

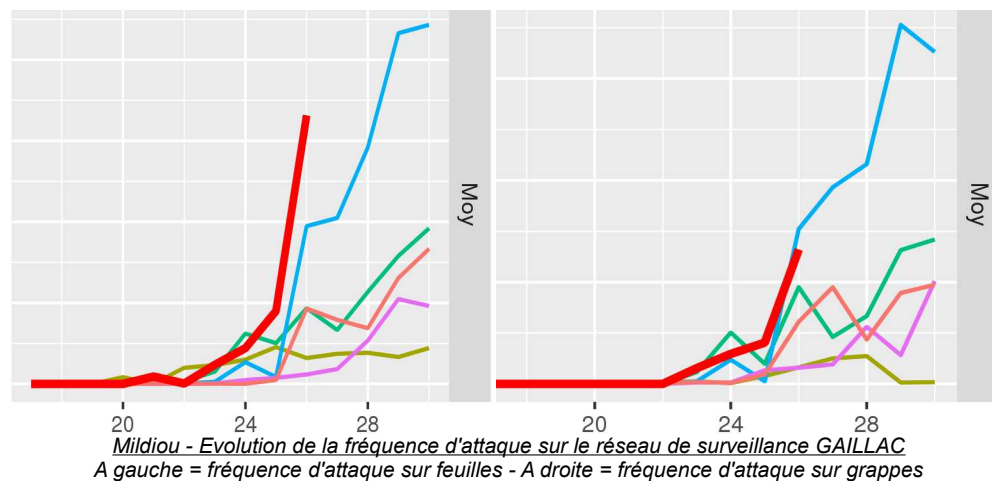
Sur la majorité des TNT les fréquences d'attaques sur feuilles passent de 5-10 % à 40-90 % en une semaine. Il en est de même pour les grappes avec une progression de 0-5 % à 10-30 %.

Le caractère contaminant de cet épisode pluvieux laissait peu de doutes, mais l'intensité des sorties de taches sur TNT confirme la forte pression exercée par le champignon.

Sur parcelles de référence, la pression est contenue dans la majorité des situations. Mais des attaques significatives s'expriment dans les parcelles où des symptômes étaient déjà présents.

Au vignoble, des symptômes sont visibles mais la situation reste globalement saine, compte-tenu de l'importance des contaminations de mi-juin. Les dégâts les plus sévères sont le plus souvent identifiés sur les parcelles protégées par des stratégies recourant aux produits de contact (notamment les parcelles en bio).

Sur grappes, tous les faciès de la maladie s'expriment : grappe en crosse, rot gris avec feutrage et début d'apparition du rot brun.



• Données de la modélisation

- × **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Cunac, Lisle, Puycelsi, Rabastens ; et de stations météo fixes : Cadalen, Castanet, Senouillac.

Situation de J-7 à J : Sur les secteurs non arrosés ou très peu arrosés la semaine dernière (Cadalen, Senouillac, Cunac, Lisle et Puycelsi), la pression exercée par le mildiou est en baisse mais reste forte. Sur les secteurs où des pluies ont eu lieu le vendredi 24 juin (Castanet), la pression continue sa hausse est restée également à un niveau fort.

Des contaminations de masse sont modélisées le 24 juin sur le secteur de Castanet. Sur les autres secteurs, les pluies ont été trop faibles pour engendrer des contaminations de masse.

Simulation de J à J+8 : La pression devrait rester forte sur la quasi-totalité des secteurs.

Des contaminations de masse sont modélisées à chaque pluie dès 3 mm, et pourraient être fortes.

Les taches issues de la contamination du 24 juin devraient être visible autour du samedi 2 juillet.

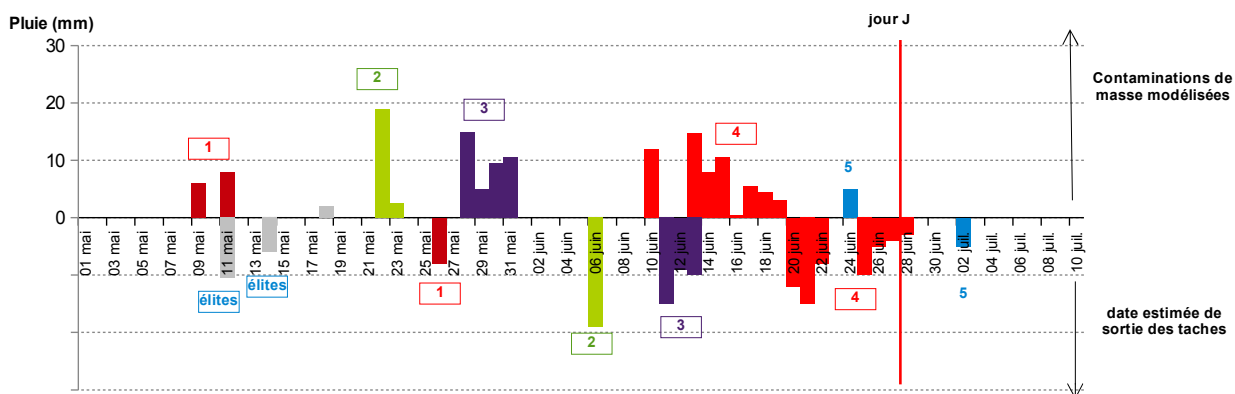
- x **Milvité** (station météo de Senouillac) : En l'absence de pluie significative le modèle n'identifie aucune contamination.

Évaluation du risque : Malgré le retour de conditions plus estivales, le niveau de pression reste élevé. Le risque de contamination sera conditionné par la météo pour les jours à venir. Dans les conditions actuelles, toute nouvelle pluie serait contaminante.

En présence de taches, il convient de rester également vigilant au risque de repiquage, plus insidieux car la seule présence d'un film d'eau sur le végétal (brume, rosée matinale) peut suffire à la circulation des spores et à la contamination à partir des foyers existants.

A ce stade, il est important de pouvoir bien cerner l'état sanitaire des parcelles. Surveillez attentivement l'évolution des symptômes.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 27/06/2016 pour la zone Gaillac
Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :



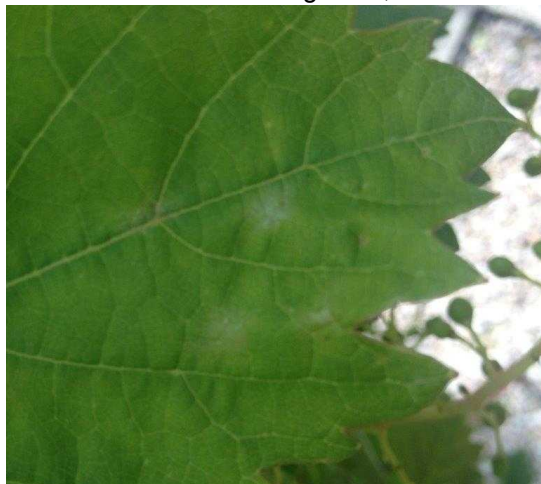
Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Situation au vignoble

L'apparition de dégâts sur baies se confirme cette semaine. Les premiers symptômes sont observés en situations sensibles au vignoble, mais ces cas restent très ponctuels.



Oïdium – Début d'expression des dégâts sur Muscat sur grappe - Photos CA81 (20/06/2016)

Évaluation du risque : La période de risque est en cours. Les grappes restent sensibles aux contaminations jusqu'au stade fermeture.

La période plus durable de temps chaud et sec ne semble pas favorable à de nouvelles contaminations mais elle pourrait favoriser l'expression de nouveaux symptômes.

Soyez vigilants à l'évolution de l'état sanitaire de vos parcelles. Le champignon étant gêné par les conditions sèches et lumineuses, c'est à l'intérieur des souches, dans les parties les plus abritées, que les symptômes doivent être recherchés.

Mesures prophylactiques : L'effeuillage peut contribuer à la gestion du champignon en exposant les grappes à la lumière et en favorisant la pénétration de la pulvérisation.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Éléments de biologie

Sur baies, les dégâts de black-rot s'expriment d'abord par l'apparition de taches, déprimées (en « coup de pouce »), décolorées, généralement circulaire. Très rapidement, c'est la baie entière qui est altérée et qui prend un aspect ridé. Au bout de quelques jours, les baies brunissent et se couvrent de ponctuations noires (pycnides).



Black-rot sur grappe – Début d'expression des symptômes sur baies
Photos : à gauche : CA 31, au centre : Vinovale, à droite : INRA

• Situation au vignoble

Les symptômes de black-rot ne montrent pas d'évolution significative de cette semaine. Les dégâts nouvellement observés la semaine dernière n'ont pas progressé.

Seul le TNT de Gaillac (Gamay) laisse apparaître quelques taches sur baies mais elles se comptent encore sur les doigts d'une main.

Évaluation du risque : Les baies restent sensibles à de nouvelles contaminations jusqu'au stade fermeture. Toutefois, cette sensibilité diminue progressivement à partir de la nouaison et devient quasi-nulle à la fermeture.

Surveillez l'évolution de la situation sanitaire dans vos parcelles pour rechercher d'éventuelles sorties de taches suite aux épisodes pluvieux du 13-18 juin.

En présence de symptômes, la gestion de la maladie est de mise jusqu'à la fermeture et doit être associée à celle du mildiou et de l'oïdium.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Éléments de biologie

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux.

A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles. A savoir :
 - la maîtrise de la vigueur,
 - l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
 - la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Une surveillance spécifique du botrytis ne se justifie que pour les situations sensibles : charge importante, entassement des grappes, ...

Attention, malgré le retour du beau temps, on repère régulièrement des situations où les capuchons sont restés collés sur les baies. Cela pourrait constituer un facteur de risque supplémentaire pour les contaminations.

Le stade fermeture de la grappe est une des étapes clé dans la gestion du risque botrytis. Ce stade est imminent pour les cépages et situations les plus précoces.

Ne négligez pas l'efficacité de la prophylaxie pour gérer le risque Botrytis. C'est d'ailleurs le bon moment pour entreprendre les travaux d'effeuillage.

VERS DE LA GRAPPE (Lobesia botrana)

• Situation au vignoble

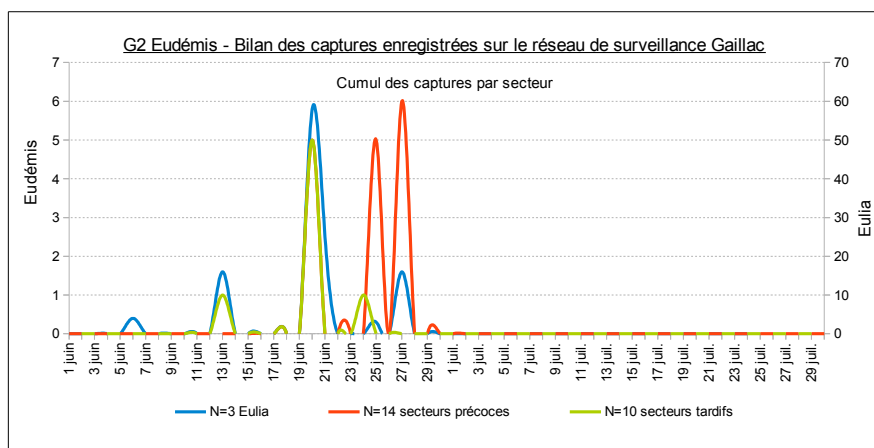
Les premières captures sont enregistrées depuis la fin de la semaine dernière mais elles ne sont pas encore généralisées.

• Données de la modélisation

Le 2^e vol démarre et se serait même intensifié sur les postes les plus précoces du réseau de modélisation.

La phase de ponte démarre à peine sur ces postes précoces. La phase de ponte devrait se généraliser d'ici la semaine prochaine.

Évaluation du risque : Le deuxième vol démarre. Surveillez vos pièges car les captures devraient se généraliser dans le courant de la semaine.



	G2			
Données au 27 juin Zone Gaillac	% Adultes	% œufs	% L1	% L2
Castanet	0,03 %	-	-	-
Lisle	1,1 %	-	-	-
Senouillac	16,1 %	0,3 %	-	-

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• **Situation au vignoble** : De faibles populations sont toujours observées dans les parcelles du réseau, mais elles deviennent anecdotiques à mesure que les traitements obligatoires Flavescence dorée sont mis en œuvre.

Quelques dégâts de grillures sans incidence sont visibles sur les feuilles du bas de la végétation.

Évaluation du risque : Surveillez vos parcelles. Les observations et les comptages doivent porter sur les populations larvaires qui sont peu mobiles et visibles à la face inférieure des feuilles. Les adultes, qui sont plus facilement visibles car ils volent, ne sont pas la cible des stratégies de gestion.

■ **Seuil de nuisibilité (printemps)** : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

❗ **Mesures prophylactiques** : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENTE DORÉE

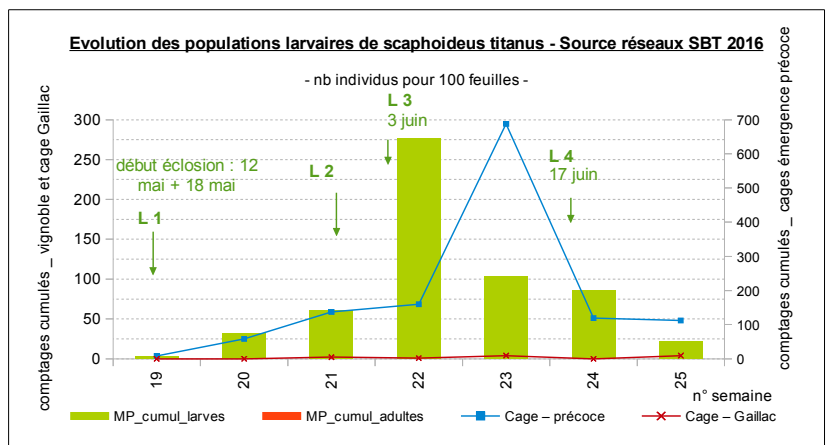
(*Scaphoideus titanus*)

• Situation au vignoble

Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai en cage d'émergence, puis confirmées par les premières détections de jeunes larves en parcelles.

Dans les cages d'émergence, les éclosions se poursuivent, mais à un rythme assez soutenu. Un pic d'émergence a été observé au cours de la semaine 23.

Évaluation du risque : La période du T1 touche à son terme. Consultez le message réglementaire en annexe pour connaître les modalités de lutte contre le vecteur.



AUTRES OBSERVATIONS

• Lécánines

Des cochenilles lécanines sont observées en divers secteurs. Leur présence est ponctuelle au niveau du vignoble mais peut être importante sur les parcelles concernées. Les individus observés sont fixés sous leur bouclier, mais on n'observe toujours pas d'essaimage à ce jour.

Évaluation du risque : Les cochenilles ne présentent que peu de risque pour le développement de la vigne. Cependant, les cochenilles sont vecteurs de viroses et notamment du vecteur de l'enroulement. Et, leur extension croissante incite à une plus grande vigilance.

La présence de cochenilles peut indirectement être détectée par la présence de miellat et de fumagine sur les feuilles, grappes et rameaux ainsi que par la présence de fourmis attirées par le miellat. Les parcelles fortement attaquées sont à surveiller pour apprécier les niveaux de présence du ravageur et de ses antagonistes.

• Erinose

Il semblerait que l'expression de dégâts sur jeunes feuilles se soient intensifiés depuis la semaine dernière. Les période des temps chaud et sec sont habituellement favorables à l'activité des acariens.

Ne pas confondre avec des galles phylloxériques, visibles également en ce moment. A la différence de l'érinose, les galles apparaissent à la face inférieure.

Évaluation du risque : La gestion du risque vis-à-vis de l'erinose dans les parcelles les plus sensibles repose sur une régulation précoce des populations, avant leur multiplication (aux stades 03-05). Les symptômes estivaux permettent de repérer les parcelles sensibles qui devront faire l'objet d'une surveillance accrue en début de campagne prochaine.

• Excoriose

Sur les parcelles les plus fortement touchées au printemps, des dégâts sur rafles sont visibles et conduisent parfois la casse des grappes.



Dégâts d'excoriose sur rafle - Photo CA 81

Le prochain BSV Vigne Gaillac paraîtra le mardi 5 juillet 2016

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn, la Cave de Labastide, la Maison des Vins de Gaillac, Vinovalie et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Vignobles de l' Ariège, Aveyron, Gers, Haute-Garonne, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn et Garonne
Lutte contre la flavescence dorée de la vigne et son insecte vecteur
- Premières dates d'intervention campagne 2016 -

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme, qui se développe dans la sève de la plante, diffusé par la cicadelle *Scaphoideus titanus*, **organisme de quarantaine** en Europe et de lutte obligatoire en France. L'arrêté ministériel du 19 décembre 2013 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle l'**obligation de la lutte sur tout le territoire national**.

En région, un arrêté préfectoral pour 2016 (en cours de signature) définit la liste des communes contaminées par la flavescence dorée (catégorie 2) et dans lesquelles la lutte est obligatoire. La liste des communes proposées est disponible sur le site Internet de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi Pyrénées (www.draaf.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr).

Dans ces départements, les toutes premières éclosions ont été repérées, pour un premier lot précoce, à partir du 09-10 mai en cage d'émergence. Puis la présence des premières larves a été confirmée le 12 mai lors de suivis en parcelles dans le Gers. Une deuxième période d'éclosion a ensuite été identifiée à partir du 18 mai sur les secteurs de Gaillac et Fronton. Le début de la période d'éclosions de *Scaphoideus titanus* a donc été évalué : au 12 mai pour les communes des départements 32 et 65, au 18 mai pour les communes des départements 09, 31, 46, 81 et 82. Aucun début d'éclosion n'étant observé à ce jour pour le département de l'Aveyron, un message spécifique paraîtra ultérieurement.

1. Modalités de lutte pour les vignes conduites en lutte phytosanitaire « conventionnelle » (hors vignes-mères)

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements larvicides obligatoires Traitement adulticide (T3) à réaliser en fonction de l'analyse de risque
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de la persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

2. Modalités de lutte pour les vignes –mères

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 3 traitements obligatoires
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	A la fin de persistance d'action de l'insecticide du T1 ou 14 jours après le T1, soit : <ul style="list-style-type: none"> du 26 juin au 06 juillet pour le département du 32 et 65 du 2 juillet au 12 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : adulticide	Les dates de mise en œuvre de ce traitement seront précisées ultérieurement

3. Modalités de lutte pour les vignes conduites en « agriculture biologique »

Modalités de traitement	Communes en catégorie 2 : 2 traitements obligatoires , le troisième traitement larvicide est recommandé
1 ^{er} traitement – T1 : larvicide	30 jours suivant le début des éclosions <ul style="list-style-type: none"> soit du 12 juin au 22 juin pour le département du 32 et 65 soit du 18 juin au 28 juin pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
2 ^{ème} traitement – T2 : larvicide	10 jours après le T1 , soit : <ul style="list-style-type: none"> soit du 22 juin au 02 juillet pour le département du 32 et 65 soit du 28 juin au 08 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82
3 ^{ème} traitement – T3 : larvicide	au moins 10 jours après le T2 , soit : <ul style="list-style-type: none"> du 02 juillet au 12 juillet pour le département du 32 et 65 du 08 juillet au 18 juillet pour les départements du 09, 31, 46, 81 et 82

Rappel : Les produits phytosanitaires utilisables sont à choisir parmi ceux disposant d'une **autorisation de mise sur le marché (AMM)** et pour l'usage « traitement des parties aériennes » contre la cicadelle de la **flavescence dorée**. Les conditions d'utilisation doivent se conformer aux préconisations mentionnées sur l'étiquette. Notamment veiller au respect du délai avant récolte (DAR) et des zones non traitées (ZNT) tels que mentionnés sur l'étiquette des produits.